

Mais Que fait le syndicat ?

Publication du syndicat CGT de la Ville de Bourges

N° 26 / septembre 2007



Ce bulletin est rédigé et diffusé bénévolement par des militants. Si vous connaissez des collègues qui auraient été oubliés lors de sa distribution et qui souhaitent recevoir l'info, signalez-le nous pour que nous y remédiions. Ce bulletin est aussi le vôtre : vos critiques, vos remarques, vos apports sont les bienvenus

Edito

Tableau d'avancement 2007 : les années passent et se ressemblent

Le 13 juillet dernier les Commissions Administratives paritaires étaient convoquées pour examiner le tableau d'avancement de grade. Beaucoup de retard par rapport aux autres années mais dû pour l'essentiel aux conséquences de la loi portant sur la réforme des carrières de la catégorie C. un bricolage donnant l'impression de revaloriser les traitements mais en réalité pour l'essentiel ne permettant que de maintenir le minimum Fonction publique au dessus de SMIC et rendant encore plus difficile les conditions de déroulement de carrière. Néanmoins, comme lors de chaque réforme, certains collègues auront bénéficié d'un reclassement indiciaire, c'est heureux, le contraire serait désespérant.



C'est donc dans ce cadre que s'est tenu le tableau d'avancement de grade. La grande nouveauté est par ailleurs la suppression des quotas d'avancement. Mais la loi du 19 février 2007 portant réforme de la fonction publique territoriale a prévu que chaque collectivité (après avis du CTP) définisse des «ratios» d'avancement, c'est à dire, fixe un pourcentage de promotions parmi les agents qui remplissent les conditions.

Pour la CGT le seul ratio c'est 100%. Peu généreux la Maire les a fixé à 30% pour les avancements de grade et 50% pour les examens professionnels au lieu 30% initialement prévu, et cela à la suite d'une vive protestation de notre organisation. Mais ces ratios n'ont même pas été atteints. Nous sommes en effet très loin des 30% et ne parlons pas des examens professionnels, notamment celui d'adjoint administratif car la liste des reçus-collés reste encore longue. 25% seulement ont été nommés. Bien entendu nous ne nous faisons aucune illusion sur les largesses du Maire, mais cette année encore c'est la disette. Heureusement qu'il avait des reclassements obligatoires de l'échelle E3 à l'échelle E4, autrement nous nous serions retrouvé en étiage.

Après avoir bien essoré la liste des promouvables, restait la procédure des nominations en fonction : de critères remaniés - de feuille d'évaluation au top du top - une formation d'évaluateur pour tout l'encadrement Et de définitif, quoi ?

Beaucoup d'énergie, de temps, de papier (agenda21) mais..., nous buttons toujours sur les mêmes écueils.

Dans le classement des promouvables, il y a : la valeur professionnelle de l'agent (heureusement qu'elle existe encore) - l'influence du responsable du service (très important) - et bien présent lors des choix, le critère de la tête du client. Et tout cela rassemblé cela donne peu d'élus, beaucoup de déception, d'incompréhension et surtout d'injustice.

Une seule exigence, un véritable tableau d'avancement, à partir de critères justes, la nomination de tous les lauréats d'un examen professionnel, la suppression définitive des quotas afin de permettre à chacun de bénéficier d'un réel déroulement de carrière.

La nuit des privilèges

Dans la mémoire collective française, la nuit du 4 août 1789 est l'une des dates les plus symboliques de la Révolution. Ce jour là, les députés de l'Assemblée nationale constituante, dans un bel élan d'unanimité, proclamaient l'abolition des droits féodaux.

Ils n'imaginaient pas que 218 ans plus tard une autre Assemblée nationale les rétabliraient et dans la nuit du 13 au 14 juillet de surcroît !

La 1^{ère} loi du quinquennat Sarkozy supprime quasiment l'impôt sur les grandes fortunes, allège celui sur les gros revenus, réduit la fiscalité des héritages pour les grands patrimoines. Les mesures phares du « cadeau fiscal qui réduisent surtout l'impôt sur la fortune (ISF). 13 à 14 millions seront consacrés aux baisses d'impôts et exonérations de cotisations qui profiteront exclusivement aux nantis et aux employeurs. Le « bouclier fiscal » limite l'imposition totale d'un contribuable à 50% de ses revenus annuels.

Ce plafond intègre désormais la CSG et la CRDS qui taxent les revenus du capital à 11 %, et ceci revient en fait à abaisser la contribution maximale due au titre des autres impôts (impôts locaux + impôt sur le revenu + ISF) de 60 à 39 % des revenus. Cette mesure est destinée essentiellement à bénéficier aux assujettis à l'impôt sur la Fortune (ISF) + de 760.000 euros de patrimoine taxable.

° Cette mesure privera l'Etat de 600 millions d'euros de recettes.

° Des études estiment à 240.000 le nombre de foyers concernés !

° Mais les 13000 plus fortunés se partageront 580 millions d'euros pour un gain annuel moyen de 45 000 euros.

Pour mieux comprendre ces mesures coûteront chaque années au budget de l'Etat de 13 à 14 milliards d'€ et ne profiteront qu'aux 13 000 foyers les plus riches et aux employeurs.

Par comparaison, la mise en place du **revenu de solidarité active (RSA)**, n'est dotée que de **vingt-cinq millions d'€**, la moitié du coût du dispositif restant à la **charge des départements**.

.... Et en contrepartie,

15 000 postes d'enseignants supprimés, le remplacement d'un fonctionnaire sur deux, l'absence de coup de pouce supplémentaire pour le SMIC, rien en vue pour la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, aucune mesure d'urgence pour le logement social, instauration de la (TVA sociale), mise en place d'une franchise médicale, réduction très importante des financements des emplois aidés. La limitation du droit de grève avec l'instauration d'un service minimum sous une présentation démagogique très ancienne a un seul but de plus en plus difficile à camoufler : s'attaquer au droit de grève.... Les cadeaux fiscaux se paieront donc au prix fort et à les entendre ce ne serait que le hors d'œuvre.

Décidément, le nouveau Président de la République, après avoir affirmé rompre avec mai 1968, souhaite peut-être abolir la nuit du 4 août pour restaurer les privilèges !

Les agents des restaurants scolaires se mobilisent

Au moment où les slogans de campagne électorale nous rebattaient les oreilles « travailler plus pour gagner plus » il est des agents qui eux le revendiquent de longue date mais peinent à se faire entendre.

Il s'agit des personnels des offices des restaurants scolaires. Toutes en fonction sur des postes à temps non complet.

Les contraintes liées au respect strict des règles d'hygiène alimentaire, leur confèrent des responsabilités importantes. Pourtant il leur devient de plus en plus difficile d'effectuer leurs missions avec une charge de travail qui augmente et un emploi du temps en total inéquation par rapport aux besoins. Pendant la coupure de midi, il n'est d'ailleurs pas rare de voir les personnels prendre debout sur le pouce, un repas qu'elles doivent obligatoirement payer. Elles ont aussi obligation de rester dans le restaurant.

En fin d'année scolaire, la coupe étant pleine le 4 juillet 2007, elles ont décidé de se rendre en Mairie, pour exposer au Maire leurs revendications. Même si ce dernier était absent, leur présence au 2^{ème} étage a contraint la Direction Générale à les recevoir.

La période estivale passée, les agents vont à nouveau se mobiliser.

« Travailler plus pour gagner plus » chiche... mais 35 heures et non pas 17h30.

Les horaires de travail à l'atelier municipal

Faut il modifier les horaires de travail à l'Atelier Municipal ?

Depuis le déménagement des services techniques à l'Atelier Municipal, la question est posée. Une première enquête avait montré qu'une large majorité du personnel était favorable à la réduction de la coupure de midi. Soit, 1 heures 30 au lieu de 2 heures. Le 1^{er} projet présenté par la Direction Générale, proposait un découpage de la journée comme suit : 8 heures ; 12 heures – 13 heures 30 ; 17 heures, avec récupération d'une ½ heure de travail par jour.

Les mois s'écoulèrent, le projet semblait abandonné. Lors du dernier Comité Technique Paritaire, nous avons fait inscrire ce point à l'ordre du jour. Le Maire s'étonnant que cette question ne soit pas encore résolue, se déclara favorable à la réalisation d'une nouvelle enquête auprès des personnels afin que ce nouvel aménagement d'horaire soit mis en place.

C'est au personnel de décider !

Les heures sup. Un dispositif qui devrait rentrer en vigueur au 1er octobre 2007

Comment ça marchera ?

1) Qui décide combien et qui fait des heures supplémentaires ? → l'employeur

2) Qui est concerné ? → Tous les salariés du secteur public ou privé **sauf les salariés précaires et les contrats temporaires**. Pour les temps partiels, les heures supplémentaires ne pourront excéder 10% du temps prévu dans le contrat.

3) la majoration sera de 25% → **sauf pour certaines branches comme par exemple celle des hôtels-café-restaurants où on aura : 36 heures à 39 heures → 10% - 40 heures à 43 heures → 20% - égal ou supérieur à 43 heures → 50%**

4) qui bénéficie des allègements fiscaux ? → Les salariés (montant à définir) → les employeurs (montant à définir) → **pas de crédit d'impôt pour les foyers non imposables**.

5) combien coûte cette faveur ? → 5 à 6 milliards d'euro, dont 2,5 à 3 milliards pour les allègements des cotisations sociales. L'état s'engage à reverser à la Sécurité Sociale le montant de ces allègements, mais la cour des comptes évalue déjà à 6,9 milliards les retards de paiement de l'état envers la Sécurité Sociale.

6) Quel financement ? → Diminution des emplois et services publics → Diminution du progrès social → Augmentation de la TVA



Quels sont les risques ?

1) L'employeur proposera des augmentations d'heures supplémentaires et non une augmentation de salaire.

2) L'augmentation du temps de travail deviendra obligatoire d'où subordination des employés, risques pour la santé des travailleurs et réorganisation de la vie familiale (avec garde d'enfants) autour des heures supplémentaires

3) Diminution de la création d'emplois. Par exemple, une entreprise de 50 salariés, qui opère une augmentation de 3 heures par semaine par agent = **4 embauches supprimées**

4) Augmentation des problèmes déjà existants : → heures supplémentaires non déclarées → heures supplémentaires non payées

5) Blocage du salaire de base et augmentation basée sur les heures supplémentaires

→ **La CGT dit non à l'arnaque** → **La CGT dit oui à l'augmentation des salaires** → **La CGT dit oui à l'embauche**

Le bilan social de la ville de Bourges pour l'année 2006. Rapport sur l'état de la collectivité

Quelques chiffres.

En **2006** il y avait **1078** agents titulaires à temps complet soit **595 hommes** et **483 femmes**. Plus **157 agents titulaires à temps non complet**, sur un effectif total de **1369 agents** au 31 décembre 2006.

Par rapport à l'année **2005** : il y avait **1090 agents** titulaires à temps complet et **145 agents** titulaires à temps non complet, sur un effectif total de **1379 agents** au 31 décembre 2005. Donc une certaine stabilité.

Répartition par catégories hiérarchiques : catégorie C **77,85%** de l'effectif soit : **- 2,15%** par rapport à l'année 2006 - Catégorie B **13,51%** de l'effectif soit : **+ 0,61%** - Catégorie A de l'effectif **8,65%** soit : **+ 1,95%**

- Agents titularisés en 2006 : **43 agents**. - Avancement de grade en 2006 : **49**; une mise à jour

- budget du CoSC : **177675€** soit **0,66%** de la masse salariale

- Nombre d'heures supplémentaires rémunérées : **17822,25 heures**

- action de formation : **778 agents** ont participé à au moins une action de formation.

- Le nombre d'arrêts en jours de maladie ordinaire est élevé. **15825 jours** en 2006 contre **15743** en 2005.

- Baisse des arrêts suite à des accidents de travail. **3542 jours** en 2006 contre **4147** en 2005 mais augmentation des accidents de trajet. **629 j** en 2006 contre **357 j** en 2005.

- Augmentation des arrêts suite à maladie professionnelle. **238 j** en 2006 contre **114 j** en 2005. Cela est dû à la reconnaissance de nouvelles pathologies.

- départs en retraite : **42**

- augmentation de la masse salariale 2005 – 2006, **plus 2,41%**. Ce chiffre parle de lui-même lorsque l'on aborde la question des salaires.

Voici une analyse succincte, de la situation de la collectivité en 2006. Des effectifs stables, peu de précarité, beaucoup d'arrêts de maladie, une masse salariale qui est révélatrice de la faiblesse des salaires et peu de promotions.

Un budget du **Comité social et culturel** (CoSC) insuffisant pour que ce dernier puisse assurer le développement de son activité. Nous revendiquons que le budget du (CoSC) soit porté à un minimum de 1% de la masse salariale.

Pour conclure, justesse de nos revendications mais beaucoup de travail et de mobilisations pour les faire aboutir.

Sondage

Les Français souhaitent pouvoir travailler plus vieux...

D'après un sondage, 63% des Français souhaitent pouvoir travailler au delà de 65 ans, étonnant non !

Surtout qu'il suffit de poser la question aux collègues de plus de 55 ans pour connaître immédiatement la réponse : vivement la retraite...

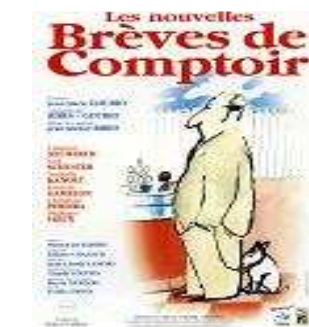
Alors bien entendu ce sondage a été largement commenté par les médias et le gouvernement a tout de suite sauté sur l'occasion pour déclarer qu'il examinerait cette question.

Intrigué par le pourcentage très élevé des salariés se déclarant favorable pour travailler au-delà de 65 ans nous avons cherché quelle était la question posée.

Et bien la voici : **êtes-vous favorable à ce qu'un salarié puisse travailler après 65 ans s'il le souhaite ?** Surprenant n'est ce pas ! Voilà comment on fait un sondage. Il n'est pas demandé à une personne si elle veut travailler au-delà de 65 ans mais si elle ne voit pas d'inconvénient à ce que son voisin ne prenne pas sa retraite. Cela porte un nom, c'est de la **manipulation d'opinion**.

Ce type de sondage est bien connu, 60% des Français sont pour le travail du dimanche, mais 72% ne veulent pas travailler le dimanche.

C'est mieux quand ce sont les autres.



par un beau matin de juillet,

J'ai entendu à la radio, qu'un fonctionnaire gagnait en moyenne : **2500 €**

Si j'avais été optimiste et naïve j'aurais attendu ma feuille de paye du mois de juillet avec impatience.

Mais, étant dotée d'un caractère plutôt cartésien, je me suis souvenu du décret du 27 juin 2007 :

Celui-ci réajustait les traitements les plus bas de la fonction publique, indice 283 (1283.20€) !

Alors dans la tourmente des frimas à venir, jouons la carte de la solidarité

Dernière nouveauté américaine :

Le présenteïsme

C'est-à-dire, les salariés qui ont peur de perdre leur emploi ou sont trop zélés, viennent travailler même quand ils sont malades. Ce phénomène touche plus de 56% des entreprises américaines

1) Résultat :

→ Une perte au niveau national estimé à 180 milliards de dollars.

2) Causes :

→ Productivité amoindrie

→ Contagion de la maladie à leurs collègues

→ arrêt de travail prolongé quand la maladie est devenue grave

3) Conclusion

Il faut rappeler qu'aux états Unis, ils n'ont pas la même couverture sociale qu'en France, et que la moitié des salariés du privé n'ont pas droit aux arrêts maladies

Alors, protégeons nos acquis, et défendons une vieille dame qui fit ses débuts en 1898

✂.....

Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !

Bulletin d'adhésion

NomPrénom.....Service.....

Pour nous contacter : **Syndicat CGT des Fonctionnaires et agents Territoriaux de la Ville de Bourges**

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3^{ème} étage (ancienne mairie)

Tél/Fax 02-48-57-82-47 – Port 06-72-49-25-60 / permanence tous les lundis

E-mail : cgt.territoiaux.vdb@ville-bourges.fr

Sites internet : www.spterritoiaux.cgt.fr - www.ud18.cgt.fr